RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Maîtres d'ouvrage :
CFAI PTOVENCE

Objet de l'accord cadre :

Achat de deux Stations de Montage de Sous-Ensembles mécaniques BTP
Réf. : 2022/ AERO CDC01

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Appel d'offres ouvert en application du Code de la commande publique composé de l'Ordonnance no 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et de son décret 2018-1075 du 3 décembre modifié en mars 2019

Date et heure limites de remise des offres :
6 MAI à 16H

SOMMAIRE

Article 1 OBJET 3
Article 2 MODALITES DE LA CONSULTATION 3
2.1 Mode de passation de l'appel d'offres ouvert 3
2.2 Allotissement 4
Article 3 MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT DES MARCHES FONDES SUR L'APPEL D OFFRES OUVERT 4
Article 4 VARIANTES 4
Article 5 DUREE DU MARCHE 4
Article 6 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION 5
Article 7 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 5
Article 8 GROUPEMENT DE CANDIDATS 5
Article 9 SOUS-TRAITANCE 5
Article 10 CONSTITUTION DU DOSSIER 6
10.1 Candidature 6
10.2 Offre 7
10.3 Communications et échanges d'informations par voie électronique 8
Article 11 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS 8
11.1 Procédure dématérialisée : 8
Article 12 ANALYSE DES OFFRES DU MARCHE 10
Article 13 BONS DE COMMANDE 11
Article 14 NOTIFICATION DES RESULTATS DE L'ACCORD-CADRE 11
Article 15 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 11

Article 1 OBJET

La présente procédure a pour objet de mettre en place un système d'accord cadre relatif à un ensemble alloti de prestations ……dans le cadre du projet FIF CAMPUS DES METIER , financé par des fonds publics régionaux gérés par la Région SUD.

Un seul opérateur économique (ou groupement de prestataires) sera sélectionné par lot de ce marché à bon de commande alloti. Un opérateur économique peut être sélectionné pour un seul, plusieurs ou tous les lots. La procédure choisie est un appel d'offres ouvert sans minimum ni maximum conformément au code de la commande publique.

En conséquence, l'exécution des bons de commande relatifs au marché se dérouleront principalement sur le territoire PACA.
Le marché sera couvert par l'accord international sur les marchés publics (AMP).

Article 2 MODALITES DE LA CONSULTATION

2.1 Mode de passation de l'appel d'offres ouvert

Le marché est passé selon la procédure de l'appel d'offre ouvert en application de du Code de la commande publique composé de l'Ordonnance no 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et de son décret 2018-1075 du 3 décembre modifié en mars 2019

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

Le présent réglement de consultation (RC)
Le Descriptif Technique Particulier (DTP)
Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
Le CCAP
L'acte d'engagement (ATTRI1)
Le DC1
Le DC2
Le DC4 (en cas de sous-traitance)

Le dossier de consultation des entreprises est disponible électroniquement à l'adresse suivante : https://www.e-marchespublics.com

Un bon de commande sera adressé aux titulaires des lots sur le fondement de ce marché et aura pour objet la réalisation des prestations décrites dans le DTP.

2.2 Allotissement

La présente consultation est divisée en 5 lots :

1. LOT 1 : Système de manipulation de sous-ensembles
2. LOT 2 : Potence / bras manipulateur ergonomique
3. LOT 3 : Établi
4. LOT 4 : Table à torquer
5. LOT 5 : Installation électrique et pneumatique

Article 3 MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT DES MARCHES FONDES SUR L'APPEL D OFFRES OUVERT

Le financement de l'opération sera en partie assuré par des subventions d'origines publiques régionales.

Le règlement des dépenses se fera par un virement bancaire.

Le délai global de paiement est de 30 jours A RECEPTION DE FACTURE

Article 4 VARIANTES

Le présent marché est lancé sans variante.

Aucune variante ne peut être proposée par le titulaire.

Article 5 DUREE DU MARCHE

Le présent marché est passé pour une durée de 3 ans, éventuellement résiliable par lot, semestriellement, à compter de la date de notification.

Les bons de commande seront notifiés pendant la durée de validité du marché.

La résiliation du marché n'est d'aucun effet sur les bons de commande en cours d'exécution.

Article 6 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Les candidats ne sont pas autorisés à apporter des modifications au dossier de consultation dans le cadre de l'offre.

La réponse à la consultation vaut acceptation sans conditions des stipulations de l'ensemble des documents constitutifs du dossier.

Article 7 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les candidats restent engagés par leur offre pendant un délai de 3 mois à compter de la date limite de remise des offres fixée au 6 MAI 2022.

Article 8 GROUPEMENT DE CANDIDATS

Le groupement de candidats est autorisé.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Chaque membre du groupement devra fournir les documents listés à l'article 9.1 ci-après.

Article 9 SOUS-TRAITANCE

Le candidat peut présenter les sous-traitants éventuels pressentis pour ce contrat à l'aide du document DC4 disponible sur le site du ministère de l'économie et des finances : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe DC4 intégralement remplie et signée en 3 exemplaires :

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant des prestations sous-traitées (pour rappel le paiement direct au sous-traitant est obligatoire au-delà de 600 € ht) ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les références du compte à créditer ;
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics

Article 10 CONSTITUTION DU DOSSIER

Les propositions doivent être rédigées en langue française et libellées en €uros.

10.1 Candidature

Chaque candidat doit présenter à l'appui de sa candidature le dossier suivant :

1. Imprimé DC1 ou équivalent, daté et signé

2. Imprimé DC2 ou équivalent. Les mentions du capital et du Chiffre d'Affaires doivent être suivies de l'unité monétaire correspondante.

 Ces formulaires sont disponibles sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

3. Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Tout document remis doit comporter la dénomination sociale exacte et complète telle qu'elle figure dans le Kbis, à l'exclusion des appellations abrégées et commerciales.

En cas de non présentation de ces documents dans le dossier de candidature, ils devront être fournis dans les 5 jours suivant l'envoi d'une demande de précision sur le contenu des candidatures par fax, confirmée par courrier. Le jour de l'envoi du fax et le jour de réception ne sont pas comptabilisés. La même proposition sera alors faite à l'ensemble des candidats.

La production des documents dûment complétés dans le délai imparti conditionne la validité de la candidature.

10.2 Offre

Le candidat est tenu de respecter la présentation de la grille tarifaire (BPU) fournie par dans le présent dossier de consultation.
Un seul opérateur économique (ou en groupement) pourra être titulaire du marché, mais un ou plusieurs opérateurs économiques pourront être titulaires de l'ensemble des lots du marché, il est donc indispensable que celui-ci réponde à l'ensemble des lots et fournissent une offre tarifaire pour chaque lot décrit dans le DTP.

10.2.1 Documents obligatoires

Chaque candidat formule son offre en produisant :

- L'acte d'engagement complété – formulaire ATTRI1- (compte chèque postal ou compte bancaire ; n° de compte et adresse de la banque désignée ; code banque, code guichet, clé). ***Dans le cas de groupement autorisé de candidats (voir art. 9.), l'acte d'engagement ainsi que les annexes financières devront être signés (électroniquement si l'offre est dématérialisée) soit par le mandataire expressément désigné et tous les membres soit par le mandataire du groupement, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.***
 Conformément aux nouvelles dispositions du code de la commande publique, il n'est plus nécessaire de signer ce document au stade de la candidature.

- Le bordereau des prix unitaires fourni, complété et **signé**

- Le dossier technique conformément à la forme précisée ci-dessous :

 Les candidats ne pourront en aucun cas remettre des dossiers supérieurs à plus de 10 pages intérieures.

 Le dossier pourra être écrit en anglais (de préférence) ou en français. Tous les documents doivent être transmis dans l'une de ces deux langues.

 - un extrait Kbis ou équivalent (datant de moins de 3 mois à la date d'envoi de la candidature)
 - si le signataire des pièces de marché n'est pas le représentant légal de la société, un pouvoir au nom du signataire des pièces est nécessaire.

La production des documents listés ci-dessus dûment complétés conditionne la validité de l'offre.

10.2.2 Documents complémentaires souhaités

1. Attestations URSSAF de paiement à jour et attestation de régularité fiscale
2. une copie de la police d'assurance de responsabilité civile
3. un RIB ou RIP complet (IBAN et BIC)

Dans un souci de traitement rapide du dossier et afin d'accélérer la mise en place du marché, il est demandé aux candidats de fournir ces documents dans leur offre.

10.3 Communications et échanges d'informations par voie électronique

Pour garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée, le candidat doit tenir compte des indications suivantes :

- Il est souhaitable que l'offre soit présentée selon des formats et une police utilisés dans les documents du DCE.

- Lors du téléchargement du DCE, il est vivement conseillé au candidat de faire part de son nom, d'une adresse, ainsi que du nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation, en particulier les éventuelles questions et précisions

A l'exception des documents nécessitant d'être co-signés, l'opération d'horodatage et de signature électronique des documents est effectuée sur la plate-forme de dématérialisation lors du dépôt des candidatures.

Article 11 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les dossiers devront être remis par voie dématérialisée.

11.1 Procédure dématérialisée :

Les candidats doivent télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans son intégralité et répondre via la plateforme de dématérialisation : https://www.e-marchespublics.com

Afin de décompresser et pouvoir lire les documents mis en ligne, les candidats doivent notamment disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : ZIP, RTF, DOC, XLS, PDF, DWG, DXF.

Les plis électroniques devront impérativement être déposés intégralement sur le site avant la date et l'heure limite de remise des offres.

Les documents constitutifs de la candidature et de l'offre doivent être **accompagnés d'un certificat de signature**. A cet effet, les candidats doivent être en possession d'un certificat électronique. Le certificat électronique doit être conforme aux exigences de la Directive Européenne n°1999/93/CE et des articles 1316-1 et 1316-4 du Code Civil. Il doit être délivré par un prestataire de certification et doit permettre de faire le lien entre la signature des documents et la personne physique signataire, celle-ci devant avoir le pouvoir d'engager la société candidate. Les candidats doivent prévoir **UN DELAI D'OBTENTION** pouvant aller jusqu'à plusieurs semaines selon les fournisseurs. La possession d'un certificat électronique n'est pas requise au stade du retrait du dossier de consultation (DCE) via la plate-forme.

Les échanges sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https.

La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre.

Avertissement :
Tout fichier constitutif de la proposition, doit être traité préalablement par le candidat par un anti-virus régulièrement mis à jour.

→ **Copie de sauvegarde :**

Lorsque l'offre est envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde peut être envoyée dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie (arrêté du 28 août 2006).

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».
Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doit faire parvenir cette copie dans **les délais impartis** pour la remise des candidatures ou des offres.
La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que lorsqu'a été détecté un programme informatique malveillant dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique ou que ces dernières ne sont pas dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

Article 12 ANALYSE DES OFFRES DU MARCHE

Les candidats sont informés que l'acheteur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

Les offres de chaque lot seront appréciées au moyen de la liste des critères pondérés et publiés dans l'avis d'appel public à la concurrence :

- ***Critère 1*** *: Valeur technique de l'équipement (pondération 30%)*
- ***Critère 2*** *: Délai de livraison proposé (pondération 30%)*
- ***Critère 3*** *: Prix (pondération 30%)*
- ***Critère 4*** *: Qualité de la formation proposée : durée, programme, lieu (pondération 10%)*

A l'issue du classement, le candidat ayant obtenu les notes les plus élevées sur l'ensemble des critères sera retenu pour assurer un ou plusieurs lots.

Chaque lot sera analysé individuellement avec ces mêmes critères.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de reports seraient constatées dans la décomposition d'un prix figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le CFAI Provence peut déclarer le marché passé selon la procédure d'appel d'offres infructueux.

Le CFAI Provence se réserve le droit de déclarer l'appel d'offres ouvert passé selon la procédure d'appel d'offres sans suite pour motif d'intérêt général.

Le CFAI se réserve le droit d'entrer en procédure négociée en cas de dialogue compétitif nécessaire, dans le respect de la procédure du code de la commande publique.

Article 13 BONS DE COMMANDE

Le titulaire du lot se verra attribuer un bon de commande précisant les modalités d'exécution au titre des commandes.

Article 14 NOTIFICATION DES RESULTATS DE L'ACCORD-CADRE

Après avis du représentant du CFAI Provence, un courrier est adressé par la direction ou son représentant au candidat retenu par lot, l'informant du projet d'attribution.

Les candidats devront obligatoirement produire les attestations de paiement à jour des obligations sociales et fiscales dans un délai de 7 jours à compter de la date de réception de la demande si celles-ci n'ont pas été produites lors du dépôt de l'offre.

Au cas où ce document ne parviendrait pas dans les délais impartis, la même demande sera faite au candidat classé n°2 et le candidat n°1 sera éliminé.

Article 15 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires en vue de répondre à la présente consultation, les candidats peuvent adresser **l'ensemble de leurs questions** sur la plateforme de dématérialisation au niveau de cette consultation.

Toute demande formulée moins de 10 jours avant la date limite de remise des offres ne pourra en aucun cas recevoir de réponse.

Les réponses à ces questions seront transmises au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres.